

Amendes indues de juillet 2024

Suite à un incident de système, des amendes indues liées au stationnement sur Gentilly ont été envoyées aux propriétaires des véhicules. Si vous êtes concernés, on vous donne les démarches à suivre.

Courant juillet 2024, en raison d'un problème informatique sur le système d'exploitation, des amendes indues pour non paiement de stationnement (forfait post stationnement - FPS), ont été envoyées à certains propriétaires de véhicules en stationnement à Gentilly.

Si vous êtes dans cette situation, ne réglez pas votre contravention, nous vous invitons à contacter directement la Direction sécurité et qualité de vie urbaine (SQVU) par mail à [securite@ville-gentilly \[dot\] fr](mailto:securite@ville-gentilly.fr) ([securite\[at\]ville-gentilly\[dot\]fr](mailto:securite@ville-gentilly.fr)) ou en vous déplaçant au 19 rue du Val-de-Marne. Le service étant réduit en août, privilégiez le mail pour cette période.

Dans les deux cas, il vous faudra présenter :

- votre contravention (scan ou photo lisible pour un envoi par mail)
- tout élément pouvant justifier de votre paiement de stationnement (abonnement, ticket...)

Il est conseillé de faire cette démarche le plus rapidement possible après réception de l'amende indue.

La SQVU examinera et traitera votre demande dans les meilleurs délais. Une fois la demande traitée, un courrier vous sera envoyé confirmant l'annulation de la contravention.

Nous prions les usagers impactés de nous excuser pour le désagrément. Les équipes techniques dédiées ont été mobilisées, l'incident est en cours de résolution.

Sécurité et qualité de vie urbaine

19 rue du Val-de-Marne
94250 Gentilly
France

[01 47 40 58 73](tel:0147405873)
securite@ville-gentilly.fr

Horaires :

Lun., mar., mer. et vendredi : 9h-12h/14h-17h
Jeudi : 14h-17h

Publié le 05 août 2024